

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2019

Présents : Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Derimay Juliette, , Meunier Edouard, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole, Albriex Nicolas, Bertolaccini Christophe

Président : Edouard Meunier

Absents : Brisemontier Jean-Louis

Excusés :

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Le PV du conseil du 15 février est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil de la démission de Bernard Périno, reçue par mail quelques minutes avant le présent conseil.

Infos générales

Edouard Meunier rend compte de la venue récente dans le département du Président du Sénat Gérard Larcher. Une occasion de le sensibiliser aux préoccupations locales, et de rappeler le rôle essentiel des communes.

Raymond Combaz informe le conseil du dernier conseil d'agglo tenu le 29 mars à la halle Olympique. Il conviendra d'être vigilant sur les évolutions apportées par l'agglo au règlement intérieur de l'eau et de l'assainissement. A partir de maintenant, la responsabilité de l'utilisateur intervient dès la limite de parcelle, et non en aval du compteur comme le règlement communal le stipulait jusqu'alors. L'application de cette modification va poser de nombreux problèmes...Par ailleurs, une étude est en cours par le SMBVA pour la protection de la RD925 des avalanches torrentielles du nant Bruyant. Ceci va nécessiter l'acquisition par la collectivité de l'emprise des terrains nécessaires aux éventuels ouvrages de protection.

Jacqueline Bieth représente le Beaufortain (avec Annick Cressens et Mireille Gioria) au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) chargé de toute l'action sociale, de la petite enfance aux personnes âgées. A l'ordre du jour de la réunion du 4 avril : Délibérations concernant les ressources humaines, une commande publique (EHPAD Frontenex), les finances (décisions modificatives des budgets

personnes âgées des différents services d'accueil), la petite enfance (subvention association Ugine, renouvellement des contrats territoriaux jeunesse).

PLU

Suite à l'envoi du PLU approuvé au dernier conseil, des remarques de la DDT nous sont parvenues concernant d'une part la prise en compte d'une bande de 10 mètres « non aedificandi » le long des ruisseaux répertoriés à rajouter dans les règlements de chaque zone, et d'autre part de rajouter un bilan de consommation des espaces afin de montrer que le nouveau PLU était plus vertueux que la période précédente en matière de consommation d'espaces constructibles. Le conseil décide de donner suite à ces réserves. D'autres rajouts ou précisions sont également évoqués : la prise en compte des périmètres de protection pour les captages, la mention des corridors écologiques, et la figuration de la zone d'alpage de La Motte. En conséquence, le conseil décide à l'unanimité de retirer le PLU approuvé au dernier conseil, de procéder aux modifications nécessaires, et d'approuver le nouveau PLU intégrant ces modifications.

Comptes administratifs 2018

Le comptable ayant transmis le matin même, les comptes de gestion, il est rajouté à l'ordre du jour le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs, ce qui permettra de voter le budget primitif avec reprise de résultats définitifs, évitant ainsi le vote d'un budget supplémentaire en juin.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité, ainsi que les comptes administratifs (hors de la présence du Maire, comme exigé) qui sont conformes aux comptes de gestion et sont arrêtés à :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget Communal		
Dépenses	1 096 757,89	1 697 063,29
Recettes	1 414 0001,33	1 315 279,07
Report 2017	10 397,99	203 168,66
Budget réseau de chaleur		
Dépenses	0,00	440 367,58
Recettes	0,00	500 000,00
Budget gestion convention Arlysère		
Dépenses	14 932,89	0,00
Recettes	19 978,00	0,00

Le budget communal présente en fonctionnement en excédent de 327 641,43€ qui couvre largement le remboursement des annuités des emprunts (220 0000€)

Budget 2019

Edouard Meunier présente les propositions de budgets vus en commission finance du 29 mars, le conseil municipal adopte les budgets suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget Communal		
Dépenses	1 428 627,00	2 071 669,43
Recettes	1 428 627,00	2 071 669,43
Budget réseau de chaleur		
Dépenses	65 500,00	304 820,42
Recettes	65 500,00	304 820,42
Budget gestion convention Arlysère		
Dépenses	22 000,00	0,00
Recettes	22 000,00	0,00

Vote des taux

Compte tenu de cette présentation, il convient d'arrêter les taux d'imposition pour cette année 2019. Ce dossier a été longuement abordé en réunions d'adjoints, et la commission finances du 29 mars. Tous les avis ont été recueillis et vont de la poursuite d'une hausse significative (les habitants voient que la « commune bouge » et donc voient où passent leurs impôts, retard par rapport aux autres communes du Beaufortain) à la pause fiscale (« ras-le-bol fiscal » ambiant, problème de pouvoir d'achat). Afin de tenir compte de tous ces avis, la commission propose une hausse des taux d'imposition de 1%, soit environ la moitié de l'inflation constatée ces 12 derniers mois. Taux proposés :

Taxe d'habitation : 8,07%

Taxe foncier bâti : 12,71%

Taxe Foncier non bâti : 96,07%

Cette proposition est adoptée par 10 voix pour et une contre

Avance de trésorerie au réseau de chaleur

Le budget réseau de chaleur est à autonomie financière, ce qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie. Dans l'attente des remboursements de crédit de TVA et des recettes à percevoir, il est décidé qu'une avance maximale de trésorerie de 85 000 € soit consentie par le budget général.

Rémunération agent non titulaire

Il est rappelé que les agents contractuels embauchés en cas d'accroissement d'activités ou en remplacement d'un agent titulaire absent sont rémunérés sur la base de l'indice majoré 322 depuis le 27 mai 2016 (soit +3% par rapport au SMIC, à cette date) le SMIC ayant évolué, il est nécessaire de réévaluer la base de rémunération des agents non titulaires. Il est décidé d'indexer la rémunération des agents contractuels sur le SMIC +3%.

Travaux en forêt

Carole Joguet présente le programme d'action de l'ONF en forêt communale, notamment les travaux d'exploitation des parcelles 4 et 8 (40 000€ correspondant à une exploitation en régie de bois façonnés), et les travaux de dégagement et dépressage des parcelles après coupe (20 300€) pour lesquels une subvention est demandée au conseil régional.

Commission voirie

Raymond Combaz rend compte de la commission tenue le 3 février. Suite aux intempéries, ce sont environ 960 000 euros qui ont été consacrés à la voirie en 2019, soit un niveau sans précédent. Les aides obtenues ont finalement représenté 720 000 euros.

Pour 2019, le budget pour l'instant affecté est de 190 000 euros. Sur les 28 opérations présentées suite aux intempéries de 2018, 4 n'ont pas été réalisées : La route du Plan des Maisons à Outrechenais, Les Anneliers aux Pointières (rétablir les écoulements d'eau des routes), le Magnier (rétablir les écoulements d'eau de la route et refaire un chemin), et la remise en état de la route des Pêches à Marolland. D'autres opérations sont en cours de chiffrage :

Chef-lieu : reprise des voies suite aux tranchées

Reprise de voiries en grave émulsion : Plans des Maisons, le haut de Champs Gilbert, les Pointières sous la Chapelle, Outrechenais direction Bisanne, route des Parelles,

Reprise en grave émulsion et bi-couche : Molliessoulaz de l'école au Clou, de Villarasson au Chêne,

Reprise en bi-couche : Le Villaret vers le tunnel

Reprofilage et empierrement : route de la Chamioterie, Route des Sapins

Reprise procédé Gremair : Des Roëngers à Molliessoulaz

Une fois les devis réalisés, un calendrier sera arrêté en fonction des possibilités financières.

Commission agriculture

Carole Joguet a organisé une réunion destinée à tous les agriculteurs de la commune le 21 mars dernier. Sujets abordés : point sur les aides au défrichage des parcelles, le plan loup, le problème des chiens errants, recensement des agriculteurs équipés en moyen de déneigement pour éventuellement assister la commune en cas de surcharge de travail.

Subventions aux associations

Elodie Deville-Cavellin et Noëlle Bonnet rendent compte de la réunion de la commission du 4 avril. Le conseil fait siennes à l'unanimité les propositions de la commission concernant les subventions communales. S'y rajouteront les subventions accordées dans le cadre de la concertation entre les 4 communes du Beaufortain (en cours), concernant les subventions qui étaient auparavant versées par la CCB.

Association	Subvention 2019
Amicale du personnel du Beaufortain	270,00
Cliqueraine	1000,00
Club de sport des Saisies	300,00
Ski club Arêches	600,00
Tadasana (Yoga)	100,00
Talents de Queige	700,00
Patrimoine Beaufortain	200,00
TOTAL	3170,00

Microcrèche

La procédure de consultation des entreprises est en cours et le délai de dépôt des dossiers a été fixé au 15 avril. Une fois le dépouillement des offres effectué et l'arrêt du choix des entreprises, les travaux commenceront par la construction du parking et de la dalle, la microcrèche sera ensuite érigée sur la dalle. L'objectif est que les travaux soient terminés pour la fin de l'année.

Jacqueline Bieth informe le conseil des différents contacts (Arlysère, PMI, CAF, MSA). Arlysère, compte tenu de sa récente prise de compétence petite enfance (au 1^{er} janvier 2019), a demandé du temps pour se positionner sur la demande de la commune. Dans un premier temps, il nous a été conseillé de monter une association qui portera la gestion de cette microcrèche. Une réunion d'information sur ce dossier est programmée pour le mardi 9 avril.

Marché de producteur

Suite aux démarches accomplies par Jacqueline Bieth et Carole Joguet, une dizaine de producteurs se sont montrés à ce jour favorable à l'idée d'un marché hebdomadaire (tous les vendredis de 16h à 20h) sous la halle couverte de l'aire de loisirs. Le conseil valide donc définitivement ce principe, qui contribuera à mettre en valeur les investissements réalisés en 2018, et à répondre à la demande actuelle de valorisation de la production locale de qualité. La date du premier marché est confirmée au vendredi 17 mai. D'ici là, poursuite des contacts, vaste communication autour de ce projet, et poursuite de la réalisation de certains aménagements (dalle béton sous toute la surface du couvert, en attendant la réalisation du snack).

Questions diverses

Vente d'une parcelle de terrain sur la route d'Outrechenais : Suite à une demande d'un particulier, et en conformité avec le nouveau PLU ayant classé cette parcelle constructible, le conseil décide à l'unanimité de procéder à un bornage de la parcelle 1510 située à la sortie du village sur la route d'Outrechenais et de vendre un ténement d'environ 750 m² à un prix de 15 000 euros.

Le conseil accepte les devis de l'entreprise Chamiot-Maitral pour la pose de menuiseries extérieures ou de volets roulants pour les appartements de l'immeuble de la mairie et pour remplacer la verrière vétuste au-dessus de l'appartement de la salle des fêtes.

Démolition du presbytère : les négociations de vente de la parcelle à la SEMCODA pour la réalisation de 14 logements en lieu et place de l'ancien presbytère ne sont pas achevées. Celles-ci seraient facilitées si le terrain était vendu non pas en l'état, mais avec le bâtiment démoli. D'autre part, et indépendamment de ces discussions, ce bâtiment abandonné donne un aspect de plus en plus négatif de ce secteur à proximité de l'église (vitres cassées, risque de squat, danger potentiel pour les enfants notamment). Un devis de démolition avait été établi en 2017 par l'entreprise Vibert pour un prix de 40 500 € HT. Cette démolition avait été prise en compte dans le récent dossier « aménagement du cœur de village » de demande de subventions pour la réalisation d'un parking provisoire, en attendant la construction des 14 logements prévus.

Par 9 voix pour et 2 abstentions, le conseil décide de procéder sans délai à la démolition de ce bâtiment.

Accueil de loisirs du mercredi : Jacqueline Bieth informe des réunions conduites par l'AAB en coordination avec les 4 communes pour mettre en place à compter de la rentrée de septembre 2019 un accueil de loisirs les mercredis, destiné aux enfants de 3 à 12 ans dans les locaux de l'AAB à Beaufort. L'accueil pourra se faire en demi-journée ou journée complète. Des navettes seront mises à disposition des familles dans chaque village. Possibilité de repas fournis sur place à l'étude.

Entretien des pommiers : une « corvée » aura lieu le lendemain samedi 6 avril au verger communal pour procéder à différentes tâches d'entretien (protection des arbres, apport de fumier, remplacement des arbres morts).

Fixe le prochain conseil municipal au 10 mai 2019 à 20 heures.

La séance est levée à 23h55

Pour extrait :

En mairie, le 19 avril 2019

Le Maire, Edouard Meunier

